

- VILLE DE LOCHES -

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION - EXTENSION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE LA VILLE DE LOCHES

Par l'arrêté n° 2024/58 en date du 12/02/2024,

Le Maire de LOCHES a prescrit l'ouverture de l'**enquête publique pour La révision - extension du Plan de sauvegarde et de mise en valeur** du SPR de la Ville de Loches.

À cet effet, a été désigné par décision du tribunal administratif d'Orléans n° E24000005/45 du 15 janvier 2024, Monsieur Roger PICHOT, en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme situés au 3, rue du Château – 37600 Loches, du **lundi 4 mars 2024 à 9h00 jusqu'au vendredi 5 avril à 17h00** aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service : *lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8h45 à 12h30 et le mardi de 13h45 à 17h30.*

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5200> ou via le lien sur le site <http://www.ville-loches.fr>
- En version papier dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service,
- Sur un poste informatique dédié dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- Dans les locaux du service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5200> ou via le lien sur le site <http://www.ville-loches.fr>
- Par courrier électronique à : enquete-publique-5200@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Loches

Service Aménagement/Urbanisme

*À l'attention du commissaire-enquêteur pour la
révision - extension du PSMV*

Place de l'Hôtel de Ville

37600 Loches

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au service Aménagement/Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5200>

Le commissaire-enquêteur sera présent au service Aménagement/Urbanisme, 3 rue du Château à Loches pendant la durée de l'enquête, aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 13 mars 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Mardi 19 mars 2024 de 14h00 à 17h00,**
- **Vendredi 5 avril de 14h00 à 17h00.**

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public au service Aménagement/Urbanisme et sur les sites <https://www.registre-dematerialise.fr/5200> et <http://www.ville-loches.fr> pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leur frais.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision - extension du PSMV, éventuellement modifié pour tenir compte des observations des PPA, du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire

Marc ANGENAULT